COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2015

Présents : : Mrs et Mmes VITRICE, TOUNTEVICH, NIVERT, BLASY, DOLAGBENU, DEGEILH, PIGATTO, SARRAZIN, OUDOT, DIES, JUMEL, ABELLA, CAZANAVE, SARICA, CASTA, PELISSIER, CAILLARD, ROHRBACHER, FIERLEJ, MONFRAIX, VAUVILLIER, TRIAES, PANAVILLE.

Absents : Mme SARFATI.
Mme RICHARD procuration à Mme VITRICE.
Mme OUSTRIC procuration à M. TOUNTEVICH.
Mme JUHEL procuration à Mme SARRAZIN.

Secrétaire : Mme CASTA

Critère de diffusion : Affichage, site Internet **Date de la convocation : 25/03/15** **Transmission en sous-préfecture : 08/04/15**	

-Vote des comptes administratifs 2014 :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Tountevich, 1er Adjoint au Maire, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2014 du Budget Principal et des budgets annexes, dressés par Mme VITRICE, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

-donne acte de la présentation faite des comptes administratifs du Budget Principal et des budgets annexes (Assainissement, Magnolias II, Magnolias III).

-constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de Roulement du bilan d'entrée et du bilan sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

-reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

-Approbation des comptes de gestion de la commune et des budgets annexes (exercice 2014) dressés par le Receveur :

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de la commune et des budgets annexes (Assainissement , Magnolias II et III) pour l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs,

Déclare que les comptes de gestion de l'exercice 2014 dressés pour la commune par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

-Affectation des résultats de l'exercice 2014- Budget principal :

Mme le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

1 416 292,00 € à l'article 1068 (Réserves) du B.P. 2015,
320 163,52 € à l'article 002 (Excédent reporté) du B.P. 2015.

-Affectation des résultats de l'exercice 2014- Budget annexe de l'assainissement :

Mme le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

15 000,00 € à l'article 1068 du B.P. 2015,
64 371,96 € à l'article 002 du B.P. 2015.

-Débat d'Orientation Budgétaire 2015 :

Mme le Maire expose que le Code Général des Collectivités Territoriales a institué la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédent l'examen du budget primitif. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement, les exercices suivants. Le débat d'orientation budgétaire n'a pas en lui-même de caractère décisionnel.

Le débat d'orientation budgétaire 2015 s'est organisé autour des directions suivantes :

- Le contexte de la préparation du budget primitif 2015,
- Les principales orientations pour le budget primitif 2015.

-**Attribution de subventions exceptionnelles :**

-Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention exceptionnelle à l'Entente Saint-Lysienne pour sa participation à la cérémonie commémorative du 19 mars 1962.

-Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de verser une subvention exceptionnelle à l'association SIRPEA (Soins, Informations, Recherches en Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent) au titre d'une participation financière pour la scolarisation d'enfants de la commune hospitalisés.

-Garanties d'emprunt à la S.A. HLM des Chalets :

La société H.L.M. Les Chalets souhaite acquérir des logements sur le lotissement Lagarde et demande à la commune de se porter caution à hauteur de 30%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour cette garantie d'emprunt.

-Accord de gratification à des stagiaires :

-Le Conseil Municipal décide d'accorder une gratification à une stagiaire qui a procédé à l'analyse des besoins sociaux sur la commune.

-La commune va accueillir une jeune stagiaire du 1er avril au 30 septembre. La loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires pose que l'obligation de gratification est effective pour les stages de plus de 2 mois. En conséquence, l'assemblée a autorisé Mme le Maire à gratifier cette stagiaire selon le barème en vigueur.

- Signature d'un avenant au marché de service pour la gestion et l'organisation des ALAE et de l'ALSH :

Mme le Maire propose de prendre un avenant au marché signé avec Loisirs, Education et Citoyenneté pour la gestion et l'organisation des ALAE et de l'ALSH afin de porter le temps de travail du coordonnateur à 100% sur la commune à compter du 1er décembre 2014 et jusqu'à la fin du contrat.

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer cet avenant en plus-value.

- Approbation du règlement intérieur du service d'aide au transport :

Sur proposition de la Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale, Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du règlement intérieur du service d'aide au transport. Ce dernier prévoit les critères d'accès, les modalités d'inscription, d'intervention, de transport de personnes, les tarifs et les horaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le règlement intérieur du service d'aide au transport tel que présenté, qui entrera en vigueur au 1er avril 2015,

- **Expérimentation de l'extinction partielle de l'éclairage public :**

Madame le Maire expose que la question de l'éclairage public devient un enjeu majeur pour les collectivités locales, à la fois énergétique, économique et écologique.

En effet, en parallèle des travaux d'amélioration énergétique de l'éclairage public, les périodes de fonctionnement peuvent être optimisées, notamment par la pause de pendules astronomiques, ce qui est fait régulièrement dans le cadre de la réhabilitation des éclairages publics.

Afin d'aller plus loin dans la démarche, elle propose de tester l'extinction de nuit, de 1h à 5h du 1er juin au 31 décembre 2015, sur une partie de Fontenilles. Cette expérience devrait permettre de diminuer de 50% la consommation énergétique des installations et de diminuer de 30% le coût de fourniture de l'énergie.

Si elle est concluante, pourra être maintenue puis étendue à d'autres secteurs.

Cette démarche volontariste de la ville de Fontenilles est en adéquation avec les démarches étatiques développées suite au Grenelle de l'environnement, à savoir le décret 2011 831 du 12 juillet 2011 et son arrêté ministériel du 25 janvier 2013 qui entre en application le 1er juillet 2013 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le principe d'expérimentation de l'extinction de l'éclairage public.

-Création d'un poste de transformation pour alimenter la Résidence du Savès :

Le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a pris en charge, à la demande de la commune, les études pour l'alimentation électrique du lotissement Les résidences du Savès. Il en résulte la nécessité de créer un poste de transformation dont une partie sera à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Vu par nous, Maire de la commune de Fontenilles, pour être affiché le 07 avril 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Fontenilles, le 07 avril 2015
Le Maire,
Fabienne VITRICE